

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14363**

Intitulé

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Protection de l'environnement Spécialité Écotechnologies pour la dépollution

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Perpignan Via Domitia ()	Président de l'université de Perpignan, Recteur de l'académie de Montpellier

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

200 Technologies industrielles fondamentales, 220 Spécialités pluritechnologiques des transformations, 343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La formation nouvelle proposée a pour premier objet de répondre à une demande d'acteurs professionnels (de niveau bac+3) en région Languedoc-Roussillon ayant des compétences opérationnelles avérées en dépollution (mesure, prévention, réduction et traitement des rejets polluants) et aptes à intégrer dans toutes leurs réflexions et actions le concept de développement durable.

Ces nouveaux diplômés disposeront de compétences fortes dans le domaine de la gestion durable des rejets polluants et seront donc un appui apprécié en terme métrologique, technologique et réglementaire auprès de futurs employeurs (grands groupes et PME de la dépollution, bureaux d'étude en environnement, Eco-industries, structures interprofessionnelles, structures territoriales) soucieux de d'inscrire leurs actions ou activités dans le cadre de la préservation et de la restauration durables des ressources naturelles.

Les enseignements théoriques et pratiques porteront donc sur les écotechnologies appliquées à la gestion des rejets polluants d'origine domestique, agricole et industrielle, et seront complétés par la réalisation d'un projet tuteuré, ainsi que par une immersion en milieu industriel via un stage de 14 semaines.

La formation comprendra les axes thématiques suivants :

□□Observer, mesurer et tracer les rejets polluants (analyses des polluants contenus dans les eaux usées, les effluents gazeux et les résidus solides, suivi écodynamique et écotoxicologique des polluants, instrumentation d'acquisition de données de masse, gestion et interprétation de ces données...).

□□Réduire en amont les flux polluants et les contaminations associées via l'amélioration dès la conception des performances environnementales des produits, des procédés et des services (développement de technologies de rupture alternatives, développement de nouveaux équipements, adoptions de nouvelles pratiques-comportements...)

□□Valoriser les pollutions et augmenter le taux de recyclage dans les filières à fort enjeu en termes de volumes à traiter et à forte valeur ajoutée potentielle. Il s'agit de savoir traiter les rejets polluants liquides/solides d'origines domestiques, agricoles et industrielles (par exemple ; valorisation énergétique de rejets liquides ou solides par méthanisation, valorisation matières de polluants).

□□Éliminer de façon contrôlée les pollutions (conversion par voie microbiologique des polluants sous une forme inerte et stable de leur cycle biogéochimique, inertage et stabilisation physicochimique des polluants, stockage de déchets ultimes...).

□□Évaluer des systèmes de dépollution (analyse comparative de procédés et de filières de gestion des rejets polluants, selon des critères réglementaires, économiques, environnementaux et sanitaires ...).

Les compétences techniques et opérationnelles apportées par la formation concernent globalement la métrologie, l'ingénierie des procédés, et l'éco-évaluation. Les diplômés seront aptes à :

- Caractériser un polluant dans sa matrice (en amont et aval du traitement)
- réaliser des diagnostics et des bilans pollution
- Positionner la nuisance vis à vis de l'environnement et des systèmes vivants
- proposer et comparer les concepts et filières de dépollution
- participer à la conception, mise en place et fonctionnement d'un ouvrage de traitement d'un rejet polluant
- analyser, appliquer et anticiper le contexte réglementaire du domaine

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Au vu des prochains enjeux en terme de développement durable, plus particulièrement dans le pourtour méditerranéen (zone soumise à des pollutions touristiques saisonnières, zone sensible à l'origine de contraintes accrues de gestion des pollutions industrielles...), il est indispensable pour les entreprises et les structures territoriales de pouvoir s'appuyer sur les compétences techniques de niveau bac+3 spécialisé. Les métiers accessibles grâce à cette formation couvrent un panel large et varié en terme de secteurs d'application. A titre d'exemple, non exhaustif, les étudiants pourront prétendre aux métiers de :

- Responsable d'exploitation et de maintenance d'un ouvrage de dépollution
- Cadre responsable d'une station de collecte et de traitement des eaux usées, des déchets solides,
- Gestionnaire des services d'eau et d'assainissement publics et privés pour des collectivités et industries,
- Assistant ingénieur ou responsable d'un service, dans des activités d'études, de développement, de conseil, d'expertise, de gestion, de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'oeuvre ou d'exploitation, ...
- Chargé de projets en bureaux d'études (analyse de pollution, sécurité environnement)
- Cadre technique de l'environnement dans une collectivité, un organisme parapublic
- Assistant de l'ingénieur dans un laboratoire de contrôle, tests et essais, ou Recherche & Développement,
- Consultant d'un cabinet d'études d'audit et de conseil en environnement
- Eco-conseiller - Consultant junior dans un bureau d'étude ACV, traitement de l'eau, des déchets.
- Responsable environnement et déchets pour les collectivités,
- Animateur de projet environnement pour les collectivités

Les employeurs potentiels sont divers :

- Service environnement des entreprises industrielles productrices de rejets polluants sous forme solide, liquide ou gazeuse (secteurs chimiques, pharmaceutiques, agroalimentaires, métallurgiques, papetières...)
- PME et grands groupes de l'écoindustrie (fourniture, exploitation de technologies de dépollution)
- Bureau d'études et de conception d'unités ou d'ouvrages de dépollution
- Services « environnement, eaux ou déchets » des collectivités locales, de syndicats mixtes
- Organismes publics assurant la gestion, le contrôle ou le traitement des eaux usées ou des déchets domestiques.
- Services territoriaux de conseil en matière de gestion de l'eau (SATESE, SATEP, Agences de l'eau).

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- Durée du parcours : une année (deux semestres)
Nombre d'Unités d'Enseignements (UE) : 5
La certification s'obtient après une évaluation sur 5 champs distincts concernant les unités suivantes :
- Donner un résumé succinct de chaque champ ne pas détailler les UE
- UE 1 : Enseignements généraux : langues, techniques de commercialisation et de communication et législation sur le domaine
- UE 2 : Parcours diversifiés et spécificité : les enseignements piliers de cette formation sont remis à niveau : Génie des Procédés, Microbiologie et Techniques d'analyses
- UE 3 : Coeur d'activités : les filières de traitements et de valorisation des déchets incluant les déchets solides, gazeux et les effluents.
- UE 4 : Techniques d'analyses et de mesures. Enseignements techniques sur la méthodologie et les moyens de suivis des matrices, des polluants et de leurs devenir (toxicité, cycle de vie).
- UE 5 : Stage et projet tuteurés

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) : 45% enseignants et 55% professionnels

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2004	X		40% enseignants-chercheurs et 60% professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Création par arrêté du 8 septembre 2011

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-615 du 26 avril 2002 relatif à la validation des acquis de l'expérience pour la délivrance d'une certification professionnelle

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-perp.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Perpignan Via Domitia
52 avenue Paul Alduy
66860 PERPIGNAN

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Idem

Historique de la certification :